

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple De Montesquieu-Volvestre
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2023
Délibération 02-03-2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation le 17 mars 2023

Présents : C.ANGLADE-G.BARTHET-L.BLANC-J.BOURHIS-R.CUSSOL-D.FAUCHEUX-A.LABORDE-F.PUGET-S.RESPAUD.

Conseillers suppléant représentant leurs conseillers titulaires absents : J-L.GARRIGUES-I.SORROCHE.

Absents excusés : C.DELOR-J-L.GAY-A.LORIATO-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA.

Absents : J.BAUDINIÈRE-J-M DESTEFANIS-C.KUBALA-C.SENECLAUZE.

Secrétaire de séance : Dominique FAUCHEUX

Le quorum est donc déclaré atteint et le Comité peut normalement siéger

Objet : approbation du compte de gestion – Exercice 2022

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL déclare à l'unanimité :

Article Unique : Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	11
Suffrages exprimés	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme
Le Président
Guy BARTHET

